

LE LIEN CHERMIGNACAIS

MARS 2023

N° 109



BULLETIN MUNICIPAL DE CHERMIGNAC

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 09h00 à 12h00

Jeudi et Vendredi : 13h30 à 17h30

2 place du Maréchal Leclerc

Tél : 05.46.92.60.53

mairie@chermignac.fr

www.chermignac.fr

Sommaire

P 2 : Le mot du Maire

P 3 à 15 : Extraits CR Conseil Municipal

P 16 : Cérémonies

P 17 : Information PLUI

P 18 : Ordures Ménagères

P 19 à 20 : Informations communales

P 21 : Personnalité Chermignacaise

P 23 : Informations diverses

P 24 : CCAS

P 25 : Spectacle école

P26 à 34 : Vie associative

P 35 : Jeux intervillages

P 36 : Les jeux de Romain / Après-Midi
Jeux

P 37 : Bibliothèque

P 38 : Etat Civil / Recensement JDC /
Listes électorales

P 39 : Agenda

Permanence des élus

Maire : J-M Rouger Lundi 15h à 17h

1^{ère} Adj : F. Caillaud Mercredi 9h à 11h

2^{ème} Adj : D. Moulon Mardi 14h à 17h

3^{ème} Adj : C. Vallet Jeudi 14h à 16h

Directeur de la publication : J-M Rouger

Rédacteurs : S. Mercier, D. Moulon,

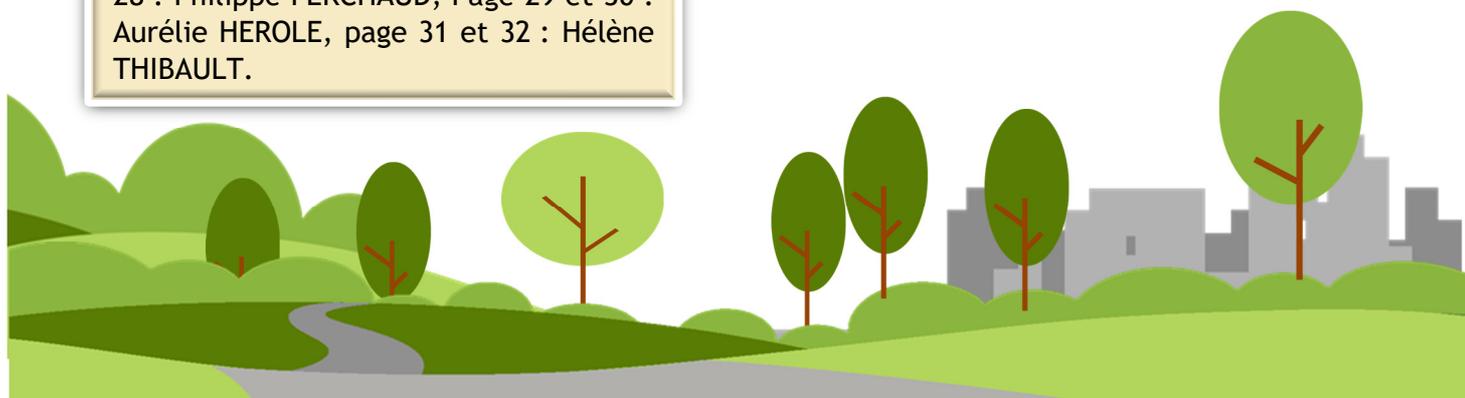
Comité éditorial :

M. Fouquet, St. Gomez, Ch. Guédon,
R. Herman, D. Moulon, J-M Rouger
S. Pereira Ch. Vallet, A. Vincent

Imprimeur : Imprim' ton id - Gémozac

Dépôt légal : à parution

Crédits photos : Pages 2, 19, 33 : Daniel
Moulon, page 16 : Christian GUEDON,
Page 22 : Famille TERCINIER, 1^{ère} de couv
et page 25 : Florence CAILLAUD, page
28 : Philippe FERCHAUD, Page 29 et 30 :
Aurélie HEROLE, page 31 et 32 : Hélène
THIBAULT.



Je voudrais aborder avec vous un sujet qui inquiète les parents qui ont des enfants à l'école de Chermignac.

En effet, récemment, nous avons reçu une lettre de l'académie nous prévenant que notre école était susceptible de voir une de ses cinq classes se fermer.

Lors du conseil municipal du 24 octobre 2022, Mr Eric Pannaud, Vice-Président de la CDA en charge des affaires scolaires, est venu nous expliquer les risques de fermeture de classes du fait de la baisse inéluctable de la natalité en France.

A ma demande, les représentants élus des parents et élèves étaient présents.

Une des solutions serait la création d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec la commune de Thénac. En effet, aujourd'hui Chermignac et Thénac sont les deux seules communes qui ne font pas partie d'un regroupement pédagogique dans le « bassin sud » de la CDA.

Un premier contact a été pris avec Madame le Maire de Thénac qui nous a fait comprendre que ce n'était pas un sujet d'actualité, mais qu'elle n'était pas opposée à une étude de la situation des deux écoles.

Enfin il faut savoir que ce sont les conseils municipaux qui donnent leur accord pour la création d'un RPI. Du fait de cette situation, j'ai pris un rendez-vous avec l'inspectrice de circonscription de l'éducation nationale afin de lui présenter l'évolution possible des effectifs lors de la prochaine rentrée.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier chaleureusement toutes les chermignacaises et tous les chermignacais qui ont honoré de leur présence la cérémonie des vœux le 14 janvier.

Je souhaite à tout le monde de trouver des petits moments de bonheur dans nos vies si tourmentées.

Votre Maire
Jean-Michel ROUGER

Lors de la cérémonie des vœux, remise de la Marianne du civisme grâce au très bon taux de participation (86%) à l'élection présidentielle 2022 par le président de l'association des anciens élus de la Charente-Maritime.



EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 3

Commune de Chermignac

Séance du 20 juin 2022.

Étaient présents :

M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle

Procuration(s) :

M. GUEDON Christian donne pouvoir à M. ROUGER Jean-Michel, Mme VINCENT Annie donne pouvoir à M. MOULON Daniel, M. HERMAN Romain donne pouvoir à Mme CAILLAUD Florence, M. DREAU Cédric donne pouvoir à M. TOURNIER Christian

Étai(ent) excusé(s) :

M. BARBIER Pascal, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. TERCINIER Matthieu, Mme VINCENT Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PEREIRA Sandrine

Approbation du PV du conseil municipal du 25/04/2022

Vote : Pour : 13

Approbation du PV du conseil municipal du 24/05/2022

Vote : Pour : 13

Election de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire expose,

Vu les dispositions de l'article L.414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que suite à la démission d'un adjoint siégeant à la commission, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection, dans les 6 mois Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

-La liste A présente :

Titulaires	Suppléants
CAILLAUD Florence	TERCINIER Matthieu
MOULON Daniel	VALLET Christelle
TOURNIER Christian	PEREIRA Sandrine

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 4

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

-Nombre de votants : 13

-Suffrages exprimés : 13

Ainsi répartis :

La liste A obtient 13 voix

Sont ainsi déclarés élus :

Mmes et MM. CAILLAUD Florence, MOULON Daniel, TOURNIER Christian, membres titulaires

Mmes et MM. TERCINIER Matthieu, VALLET Christelle, PEREIRA Sandrine, membres suppléants, pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Prêt bancaire : Gîte communal

Monsieur le maire rappelle les travaux concernant le gîte communal.

Pour financer ces travaux, il est nécessaire de réaliser un emprunt. Après consultation, le Crédit Agricole est retenu.

Montant du financement : 70.000,00 €

Durée : 5 ans

-Modalités

- Intérêts calculés sur la base 360/360
- Possibilité d'inclure un différé d'amortissement en capital d'une durée maximale de 12 mois
- Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, sous réserve du paiement des indemnités financières actuarielles et de gestion
- Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués suivants. Les sommes débloquées portent intérêts

-Taux en vigueur au 07/04/2022 (T.C.I)

Montant	Durée en mois	Taux	Remboursement	Echéances constantes	Coût global
70.000,00	60	1.57%	Trimestriel	3.646,03€	72.920,66€

Classification Charte Gissler : 1A

-Frais de dossier : 0.10% du montant avec un minimum de 120,00€ soit 120,00€. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté.

-Parts sociales : Néant

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le maire concernant le prêt du Crédit Agricole et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Le conseil municipal,

-s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 5

Commune de Chermignac

- autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prêt correspondant
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Vote : Pour : 13

Financement : Gîte communal

Monsieur le maire rappelle les travaux concernant le gîte communal.

En attente des subventions, il est nécessaire de réaliser un emprunt. Après consultation, la Banque Postale est retenue.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE PRET-RELAIS

Score Gissler : 1A

Montant du financement : 80.000,00 €

Durée : 2 ans

Objet du contrat du prêt : Pré financement des subventions

Versement des fonds : le 13/07/2022

Taux d'intérêt annuel : Ester+Marge de 0.960% l'an

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Remboursement du capital : in fine

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jour calendaire

COMMISSION : Commission d'engagement : 100.00 euros, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur le maire concernant le financement de La Banque Postale et après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Le conseil municipal,

-s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.

-autorise Monsieur le maire :

-à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale,

-à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Vote : Pour : 13

Convention Syndicat de Voirie : Rue des Forges

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le Syndicat Départemental de la Voirie pour un projet de création de lotissement.

Pour se faire la commune doit signer une convention avec le Syndicat Départemental de la Voirie.

La convention définit les missions de maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités du Département de la Charente-Maritime, auprès de la commune de Chermignac, concernant la création d'un lotissement situé rue des Forges.

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac

Page 6

La rémunération de ces missions est estimée à 3.600,00€ HT.

Le conseil municipal approuve les termes et le montant de la rémunération et autorise le maire à signer la convention à intervenir et tous documents y afférents.

Vote : Pour : 13

Extinction de l'Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipe ment Rural de Charente Maritime pour un projet d'extinction de l'Eclairage public.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de réalisation d'économies sur la consommation d'énergie et participe à la protection de l'environnement. L'extinction concerne l'ensemble de la commune de 22h30 à 6h00.

Le conseil municipal approuve ce projet d'extinction de l'éclairage public et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote : Pour : 13

Modalités de publicité des actes

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Chermignac afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage à la Mairie

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Vote : Pour : 13

Décision Modificative en investissement

Dépenses Article (Chap)-Opération	Montant	Recettes Article (13)-Opération	Montant
2031 (20)-107 : Frais d'études	10.000,00	1323 (13)-107 Départements	2.400,00
2046 (204) : Attributions De compensation	200,00		
2313 (23)-107 Constructions	2.400,00		
2313 (23)-107 Constructions	-10.000,00		
2313(23)-107 Constructions	-200,00		
TOTAL DEPENSES	2.400,00	TOTAL RECETTES	2.400,00

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 7

Commune de Chermignac

Vote : Pour :13

Durées d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle les dépenses afférentes à la section d'investissement sur l'année 2021.

Le Maire propose l'amortissement de ces dépenses et les durées d'amortissement suivantes :

DEPENSES	DUREE
Attribution de compensation CDA	1 AN
Tracteur	7 ANS
Broyeur	3 ANS
Pelle	3 ANS
Tondeuses	2 ANS
Panneau numérique	2 ANS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire

Vote : Pour :11 Abstention :2

Décision Modificative : Amortissements

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)-Opé	Montant	Article (Chap)-Opé	Montant
		021 (021) : Virement De la section de fonct	-23.463,51
		28046 (040) : Attributions de compensation	3.628,00
		28188 (040) : Autres	19.835,51

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)-Opé	Montant	Article (Chap)-Opé	Montant
023 (023) : Virement De la section de fonct	-23.463,51		
28046 (040) : Attributions de compensation	3.628,00		
28188 (040) : Autres	19.835,51		
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	0,00

Vote : Pour : 13

Clôture du Budget Annexe : Zone Economique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la vente du dernier local commercial en 2021.

Compte tenu de cette vente, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-ACCEPTTE la clôture du budget annexe au 31/12/2022

Vote : Pour : 13

Informations diverses

Le maire informe le conseil municipal de l'entretien de la cloche de l'église tous les ans. L'entreprise intervenante a alerté sur différents vétustés : joug abimé, oreilles cassées. La commune est dans l'attente d'une étude plus approfondie.

Séance du 8 août 2022

Etaient présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. DRÉAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie

Procuration(s) :

Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à Mme VALLET Christelle, M. HERMAN Romain donne pouvoir à Mme CAILLAUD Florence

Excusés :

Mme DELPLACE Sabrina, M. HERMAN Romain, Mme ROBIN Karine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. MOULON Daniel

1 - CREATION EMPLOI PERMANENT

Mr le Maire rappelle que les besoins de services nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien.

Mr le Maire propose de créer au tableau des effectifs un poste d'agent d'entretien à temps non complet, à raison de 12/35èmes, à compter du 01/10/2022. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints technique et sera chargé de l'entretien des bâtiments.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'entretien non complet, à raison de 12/35èmes à compter du 01/10/2022, et autorise Mr Le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Séance du 24 octobre 2022

Etaient présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme CAILLAUD Florence, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian

Procuration(s) :

Mme VINCENT Annie donne pouvoir à M. MOULON Daniel, Mme VALLET Christelle donne pouvoir à Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina donne pouvoir à Mme ROBIN Karine

Excusés :

Mme DELPLACE Sabrina, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme ROBIN Karine

La séance est ouverte à 18h30. Vote à main levée.

1 - Intervention de Monsieur Eric PANNAUD (1^{er} Vice-Président de la CDA)

Mr Eric PANNAUD, Vice-Président délégué à l'éducation au sein de la communauté d'agglomération est venu présenter au Conseil Municipal l'état des effectifs scolaires actuels dans nos écoles suite à la dernière rentrée. L'évolution de ces effectifs dans les années à venir a également été évoqué. Une discussion s'en est suivie.

Le Maire avait invité les représentants des parents d'élèves à cette présentation.

2 - Approbation PV

Approbation du PV du 20/06/2022

Approbation du PV du 8/08/2022

Pour : 15

3 - Modification des statuts de la CDA

L'Etat a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services.

Après avoir entendu le rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5216-5 et L.5211-17,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022,

Considérant le rapport ci-dessus exposé,

Considérant que la présente délibération consiste ainsi à approuver la modification des statuts de la CDA de Saintes au niveau de ses compétences facultatives tel que le conseil communautaire de la CDA de Saintes lors de sa séance du 5 octobre 2022 l'a proposée afin de permettre à la CDA de Saintes de devenir compétente et de participer à une convention France Services dans les quartiers politique de la Ville pour une prise d'effet au 15 janvier 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes suivante pour une prise d'effet au 15 janvier 2023 :

III-COMPETENCES FACULTATIVES

Un article 6-III-10°) " *Participation à une convention France Services dans les quartiers politique de la Ville et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* " est ajouté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Adopte à l'unanimité la modification statutaire de la communauté d'Agglomération de Saintes susvisée.

Pour : 15

4 - Mise en place du dispositif « Participation citoyenne »

Le Maire rappelle l'intervention du Maréchal des logis-chef Frédéric LESTIENNE (correspondant territorial de prévention de la délinquance de la brigade de gendarmerie de Saintes) sur le dispositif de participation citoyenne.

La participation citoyenne est un dispositif simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens volontaires sont sélectionnés par le Maire pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Limites du dispositif :

- Respect des libertés individuelles
- Ne pas se substituer à la gendarmerie et à Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif " Participation citoyenne "

Pour : 14

Abstention : 1

5 - Convention d'assistance technique générale avec le syndicat de la voirie

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en termes de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, une convention d'assistance technique générale est proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2026,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

-Accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Pour : 15

6 - Décision modificative budgétaire

Dépenses Article (Chap)-Opération	Montant	Recettes Article (13)-Opération	Montant
2188 (21)-139 : Autres immo	-4.000,00		
2313 (23)-107: Constructions	-7.400,00		
2313 (23)-139 Constructions	11.400,00		
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	

Informations diverses

- Suite à un problème de batterie, le radar pédagogique a été enlevé. Il sera déplacé sur la RD 125
- Il faut revoir l'aménagement routier devant le cimetière : problèmes de priorités.
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera en présence d'enfants de l'école, suivie du fleurissement des tombes puis d'un pot de l'amitié. Le 7/11, le maire est convié à Les Gonds, en présence de la secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, pour raviver la flamme de la Nation.
- Le 3 décembre : Téléthon
- Le 4 décembre : Concert à l'église (Le Grillon de Gémozac)

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 11

Commune de Chermignac

Séance du 28 novembre 2022

Etaient présents :

M. BARBIER Pascal, M. BAUCHET Sébastien, Mme DELPLACE Sabrina, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie

Procuration(s) :

Mme CAILLAUD Florence donne pouvoir à M. MOULON Daniel, M. DREAU Cédric donne pouvoir à M. TOURNIER Christian

Excusés :

Mme CAILLAUD Florence, M. DREAU Cédric

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DELPLACE Sabrina

1 - Approbation PV

Approbation du PV du 24/10/2022

2 - Tarifs communaux 2023

Salle des fêtes	Tarifs
1 jour (en semaine)	147,00 €
Forfait week-end	180,00 €
Extérieurs	
1 jour (en semaine)	206,00 €
Forfait week-end	262,00 €
Forfait chauffage (heure d'hiver)	30,00 €
Salle de quartier	
1 jour (en semaine)	96,00 €
Forfait week-end	127,00 €
Extérieurs	
1 jour (en semaine)	127,00 €
Forfait week-end	192,00 €
Forfait chauffage (heure d'hiver)	10,00 €
Matériel	5,00 €
Arrhes	50,00 €
Cautions	250,00 €
Cimetière	
15 ans	28,00 €
30 ans	42,00 €
Perpétuité	82,00 €
Colombarium	
15 ans	470,00 €
30 ans	945,00 €
Plaquette pour case	80,00 €
Distribution Avis de décès	50,00 €
Photocopie noir et blanc	0,20 €

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chermignac	Page 12
Photocopie couleur	1,80 €
Emplacement forain 1/2 journée	27,00 €
Emplacement forain 1 jour	52,00 €
Commerce alimentaire	13,00 € par passage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification des tarifs communaux 2023

Pour : 12 Abstention : 3

3 - Réforme de la Taxe d'Aménagement

Monsieur Le Maire rappelle que la loi de finances pour 2022 et l'ordonnance du 14 juin 2022 ont introduit des modifications en matière de Taxe d'Aménagement (TA).

Parmi ces nouvelles dispositions figure notamment le reversement de cette taxe des communes vers l'intercommunalité et l'obligation pour les collectivités territoriales concernées, d'adopter des délibérations concordantes en la matière.

Il a bien été précisé que les communes continueraient de percevoir l'intégralité de la Taxe d'Aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la disposition actuelle à savoir que les communes continueraient à percevoir l'intégralité de la taxe d'aménagement.

Pour : 15

4 - Décisions modificatives budgétaires

Budget CCAS

Dépenses Article (Chap)-Opération	Montant	Recettes Article (Chap)-Opération	Montant
6188 (011) : Autres frais divers	-1.673,13		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-1.548,13		
65133 (65) : Secours d'urgence	-125,00		
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	

Pour : 15

Budget Principal

Dépenses Article (Chap)-Opération	Montant	Recettes Article (Chap)-Opération	Montant
2313 (23)-107 : Constructions	-2.700,00		
2313 (23)-139 Constructions	2.700,00		

Pour : 15

5 - Budget ZE : clôture définitive - reprise des résultats - transfert du prêt et des biens

EXTRAITS COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Page 13

Commune de Chermignac

Monsieur le Maire rappelle la clôture du budget annexe Zone Economique au 31/12/2022. L'emprunt sera transféré sur le budget principal au 01/01/2023. Il en sera de même pour les comptes d'actif, de passif et des résultats budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la clôture du budget ZE au 31/12/2022

Pour : 15

6 - Convention santé Axa

Monsieur Le Maire informe avoir rencontré la Société AXA dans le cadre d'une offre santé communale permettant aux habitants de Chermignac de pouvoir bénéficier de 25% de réduction sur un contrat santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place d'une convention.

Pour : 15

7 - Présentation projet lotissement « Bel Air »

Monsieur Le Maire présente les 2 propositions d'aménagement de lotissement du Syndicat de la Voirie.

- Projet 1 : 8 lots d'environ 600 m² chacun, sans stationnement, avec cheminement
- Projet 2 : 8 lots d'environ 600 m² chacun, avec stationnement, cheminement réduit

Informations diverses

- Séminaire PLUI : Monsieur Le Maire rappelle qu'une présentation aura lieu le mardi 6 décembre 2022 à 18 heures Salle de l'Auditorium du Lycée Georges Desclauze à Saintes.

Séance du 19 décembre 2022

Etaient présents :

M. BARBIER Pascal, Mme CAILLAUD Florence, Mme DELPLACE Sabrina, M. DREAU Cédric, M. GUEDON Christian, M. HERMAN Romain, M. MOULON Daniel, Mme PEREIRA Sandrine, Mme ROBIN Karine, M. ROUGER Jean-Michel, M. TERCINIER Matthieu, M. TOURNIER Christian, Mme VALLET Christelle

Procuration(s) :

M BAUCHET Sébastien donne pouvoir à Mme VALLET Christelle, Mme VINCENT Annie donne pouvoir à M. MOULON Daniel,

Excusés :

M. BAUCHET Sébastien, Mme VINCENT Annie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. GUEDON Christian

1 - Changement huisseries école

Mr le Maire informe du projet de travaux concernant le remplacement des menuiseries extérieures et l'ajout de volets roulants solaires sur la salle de classe des maternelles.

L'estimation des travaux prévus s'élève à 21 041,18 € HT.

Pour mener à bien ce projet la commune doit solliciter l'aide de :

- L'état au titre de la DETR et de la DSIL
- Du conseil départemental

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Mr le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour : 15

2 - Adhésion à la Société Publique Locale Départementale

Mr le Maire informe de la création par le conseil départemental d'une Société Publique Locale Départementale qui aura vocation notamment à appuyer les projets de réhabilitation traités auparavant par la SEMDAS (Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et la Saintonge).

Mr le Maire propose au conseil municipal d'acquérir trois actions d'une valeur de 100 € chacune de la SPL départementale afin d'être accompagné dans le projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

Il est proposé de désigner comme représentant au sein de l'assemblée générale de la SPL Mr ROUGER Jean-Michel et Mr Daniel MOULON au sein de l'assemblée spéciale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la désignation des représentants et la participation de la commune à la SPL et autorise Mr Le Maire à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour : 15

3 - Adhésion au CRER

Mr Daniel MOULON expose que dans le cadre de la transition énergétique et au vu de l'importance du patrimoine immobilier communal, l'adhésion au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) permettra d'initier des projets d'énergies renouvelables (géothermie) notamment pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve l'adhésion au CRER et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents.

Vote : Pour : 15

4 - Décisions Modificatives

Opération d'ordre SDEER

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21534 (041) : Réseaux électrification	313,90	13258 (041) : Autres groupements	313,90
Total Dépenses	313,90	Total Recettes	313,90

EXTRAITS COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL

Page 15

Commune de Chermignac

Modification investissement et fonctionnement

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunt en euros	11 000,00	021 (021) : Virement sect° fonct.	-7 750,00
		1322 (13) - 145 : Régions	18 750,00
	11 000,00		11 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement sect° d'invest.	- 7 750,00		
60612 (011) : Energie-Electricité	4 300,00		
627 (011) : Services bancaires	150,00		
65888 (65) : Autres	2 300,00		
66111 (66) : Intérêts réglés échéance	1 000,00		
Total Dépenses	11 000,00	Total Recettes	11 000,00

Vote : Pour : 15

Informations diverses

Mr le Maire fait part d'une question écrite de la part de Mr Tournier Christian : « Je sollicite de votre part une information sur un projet d'étude concernant des réserves de substitution afin d'être intégrées dans le programme des projets de territoire pour la gestion de l'eau (question posée en CDA le 8 décembre dernier). Création d'une bassine par le PTGE Boutonne d'environ un million de m3 et réserves de substitution pour les bassins Charente aval, Bruant et bassin de la Seugne. Quelle serait la position de la commune à ce sujet ? »

Mr le Maire répond que la commune faisant partie du bassin versant de l'Arnoult celle-ci n'est pas concernée par ces projets. Il s'en remet à la décision des divers syndicats en charge de la gestion de l'eau.

Mr le Maire informe qu'une haie va être plantée autour du terrain de ball-trap aux Treuillons en collaboration avec la société de chasse. Mr Tournier Christian demande à ce que les limites de propriété du terrain de ball-trap soient respectées par l'agriculteur exploitant les champs contigus.

Mr Moulon Daniel fait un bilan du téléthon et annonce que le montant des dons s'élève à 1 118,50 €.

LES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL SONT CONSULTABLES
SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET EN MAIRIE

REMISE DE LA FLAMME DU SOUVENIR



Remise de la flamme du souvenir par un élève de l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air de Paban, lors d'une cérémonie aux Gonds, en présence de la secrétaire d'Etat aux anciens combattants.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une très belle cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence de nombreuses personnes et notamment les enfants des écoles accompagnés par la directrice.



Les enfants sont intervenus lors du déroulement de cette cérémonie contribuant à la transmission du devoir de mémoire.

INFORMATIONS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le 14 décembre 2021, les élus communautaires ont voté favorablement à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document, lorsqu'il aura été approuvé, remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux actuellement en vigueur (Plan Local d'Urbanisme ou carte communale). L'élaboration du PLUi de l'Agglomération de Saintes durera environ 4 ans.

Un élu de chacune des 36 communes participe à un comité de pilotage qui suit la construction du projet et valide les différents choix stratégiques.

Un bureau d'études a été recruté à l'été 2022 pour accompagner les élus de l'Agglomération de Saintes dans l'élaboration de ce PLUi.

Depuis septembre 2022, les élus travaillent avec le bureau d'études sur un diagnostic du territoire qui consiste à recenser les principales caractéristiques dans plusieurs domaines : la démographie, l'habitat, l'économie, la mobilité, les paysages... La partie agricole du diagnostic a été confiée à la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime. Ce diagnostic aboutira à la fin du premier trimestre 2023.

Les résultats du diagnostic donneront les grands enjeux pour le développement du territoire et permettront de poursuivre avec l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Concertation avec les habitants du territoire

Les habitants du territoire seront conviés à des réunions publiques à plusieurs moments de la procédure d'élaboration du PLUi notamment à la fin du 1^{er} semestre 2024.

Une page PLUi est accessible sur le site internet de l'Agglomération de Saintes, elle est alimentée au fur et à mesure de l'avancée de l'étude.

Des dossiers de concertation sont également disponibles dans chacune des 36 communes de la CDA et au siège de la CDA.

Depuis le début de l'étude, les habitants peuvent transmettre leurs remarques ou observations via :

- Le registre dématérialisé accessible depuis la page PLUi du site internet de la CDA
- Les registres papiers disponibles dans chaque mairie des communes de la CDA et au siège de la CDA
- Par courrier à l'attention du Président de la Communauté d'Agglomération, 12 bld Guillet Maillet 17100 SAINTES

+ d'infos sur : www.agglo-saintes.fr > Les Projets > Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Les tarifs de la redevance 2023

Je suis équipé(e) de bacs roulants

Accès au service selon le nombre de personnes au foyer		Part fixe		Part variable
		Forfait au volume du bac installé soit 12 levées		Prix unitaire de la levée supplémentaire
Foyer 1 personne	139,32 €/an	Bac 120 L	54,43 €/an	4,53 €/levée
		Bac 240 L	108,86 €/an	9,07 €/levée
Foyer 2 personnes ou +	151,20 €/an	Bac 360 L	163,29 €/an	13,60 €/levée
		Bac 660 L	299,37 €/an	24,94 €/levée

Dans un contexte global d'envolée des coûts, le service de collecte des déchets subit de plein fouet une hausse de la plupart de ses dépenses, que ce soit sur le carburant, les pièces de réparation mécanique ou bien encore la fourniture de matériels (sacs jaunes, bennes de déchetterie...).

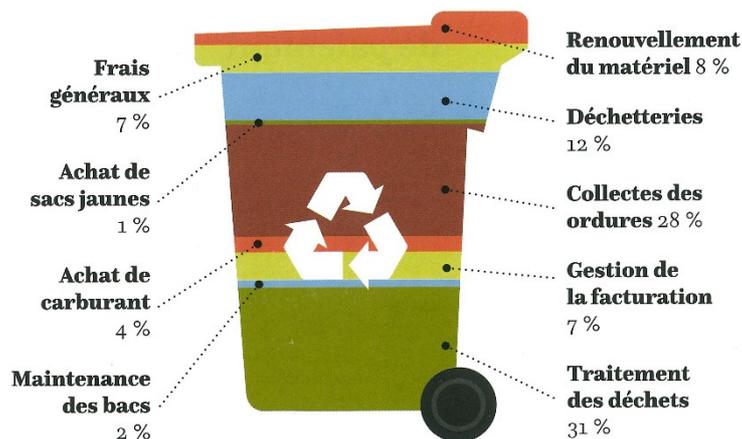
L'effet de l'inflation se cumule avec les décisions de l'État :

- la **hausse régulière de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** qui progresse de 16 € la tonne en 2018 à 65 € la tonne en 2025 (soit une hausse de 400 %), elle s'applique sur les déchets non recyclables (ordures ménagères et tout-venant de déchetteries)

- les **coûts de traitement** de plus en plus élevés car l'État réduit les capacités des centres d'enfouissement des déchets. Face à ce constat, la Communauté d'Agglomération de Saintes est contrainte de faire évoluer le montant de la redevance des ordures ménagères, qui assure le financement du service des déchets.

Les efforts réalisés dans le tri et la réduction des déchets au quotidien ont été considérables en 2022, ce qui permet de limiter la hausse de cette redevance. Sans le tri réalisé par chacun d'entre nous, les tarifs de la redevance seraient 40% plus chers. En 2022, le nombre de levées inclus dans la redevance forfaitaire a été abaissé à 12 levées. Par le tri de nos emballages, le compostage de nos déchets organiques, nos habitudes d'achats, **nous sommes tous acteurs de la réduction des déchets au quotidien**, ce qui a un impact sur notre facture.

Que finance la redevance des ordures ménagères ?



Elagage des arbres à côte du CLSH



Le 22 juin 2022, une branche d'un arbre du petit bois situé en face du parking de la salle des fêtes, était tombée. Un élagage de sécurité avait été effectué aussitôt et un capricorne avait été trouvé.

Plusieurs démarches ont été engagées sans délai auprès de l'Office National des Forêts sans qu'aucune réponse ne nous soit fournie. Nous avons donc cherché une entreprise capable de faire un diagnostic sanitaire et sécuritaire de ces arbres. PG Inventaire est donc venue et a procédé à une étude approfondie.

Les résultats du diagnostic, révèlent la présence de Capricorne protégé mais sont rassurant sur la santé des 4 chênes concernés. Des coupes de branches et des tailles de réductions devront être effectuées par une entreprise spécialisée

Collecte des sapins de Noël

Une quarantaine de sapin de Noël ont été déposés.

Merci de votre civisme.



RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Par arrêté municipal il est expressément interdit de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls ou sans maître ou gardien.

Les chiens circulant sur la voie publique même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés sur une plaque de métal, le nom et l'adresse de leur propriétaire

Dernièrement plusieurs canards ont été tués sur la mare dans le bourg

MARCHÉ DE PAQUES

La commune de Chermignac organise son 1er Marché de Pâques
Dimanche 2 avril de 9h à 13h, devant le centre commercial

Au programme :

Une douzaine d'exposants de produits locaux consommables, mais aussi des artisans créateurs : Bijoux Victoria, compositions florales.

1er Marché de Pâques
Dimanche 2 avril 2023
Centre commercial 9h à 13h
Parking à coté du Tennis 12 exposants

Chocolats
Oeufs frais de la Ferme d'Isia
Miels -

Boucherie - Charcuterie
Olives - Fromages
Pineaux et vins
Boissons - cafés
Pâtisseries - gâteaux
Plans et fleurs
Bijoux Victoria

Animations
MAQUILLAGES
Jeux en bois
ATELIER DECORATION D'OEUFs DE PÄQUES
CONCOURS de GATEAUX de PAQUES
AMBIANCE BRESILIENNE
à 11H et 12H
Chasse aux œufs Pâques
Concert à 10h offert par Tommy
atelier percussions
CHERMIGNAC
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Un atelier décoration d'œufs ainsi qu'une exposition des Petites Mains de Chermignac, également un espace maquillages tenu par Aurélie de l'association E.C.A au salon de coiffure de Magali.

Un concours de gâteaux de Pâques : chacun peut faire chez lui son gâteau et l'apporter avant midi. Un cadeau viendra récompenser les meilleurs en goût et présentation.

A 11h et à 12h les plus jeunes présents sur le site seront invités à participer à une chasse aux œufs, autour des commerces. Des sacs seront donnés aux enfants. (Nombre d'œufs déterminés selon le nombre de participants).

Des jeux en bois seront mis à disposition par l'association Carminius et une buvette permettra à chacun de faire une pause et d'échanger en se désaltérant.

Venez nombreux

COUP DE COEUR...

Nous souhaitons mettre à l'honneur, dans nos pages, des personnes attachantes qui se sont investies sur notre commune, souvent méconnues, qui aiment les gens et que nous aimons aussi ...

Madame Robert TERCINIER, née LAMBERT DE CURSAY à Poitiers, a grandi dans un domaine vinicole. Son papa lui fit passer le permis poids lourd et transport en commun.

C'est là qu'elle a rencontré Robert TERCINIER qu'elle épousa en 1957 et ils s'installèrent au Domaine des Forges durant six ans dans la maison mère, où ils eurent deux enfants : Marie Béatrice, Louis. Puis dans la maison attenante où ils eurent Catherine et Véronique. Je fus une « valeur ajoutée » à la famille, nous confie -t-elle en souriant.

Cette propriété appartenait à Paul VALLEIN, frère d'Edith VALLEIN, la grand-mère de Robert et dont le papa Georges avait été maire de Chermignac de 1871 à 1894 et de 1896 à 1919. Son fils Paul lui succédant pour faire perdurer l'investissement familial pour des mandats municipaux de 1919 à 1944. Le domaine des Forges accueille régulièrement des anciens de la guerre 1914/1918.

Robert TERCINIER se rendait souvent à Paris pour commercer. Pour les vendanges ils employaient des familles espagnoles, faute de bras Français, qu'ils allaient chercher à la gare. Si la propriété vinicole était exploitée par la famille, la ferme agricole avec son cheptel de vaches laitières et de céréales, quant à elle, était donnée en fermage d'abord à la famille HILT puis ensuite à MIERZWA Oleg, encore connu sur Chermignac.

Monique TERCINIER était très connue pour son engagement au catéchisme, ainsi que sa disponibilité pour collecter des produits alimentaires à Saintes et les distribuer à la cantine ou chez des particuliers. Elle intervenait avec une monitrice de la MSA pour faire donner des leçons de couture aux jeunes filles de la commune.

Elle a bien évidemment suivi la lignée d'élus de la famille en devenant adjointe au maire en 1971, chargée de la « vie sociale ». Elle se rendait au Conseil Général pour défendre les dossiers d'aide sociale. Durant ses six mandats elle a célébré trois mariages, celui d'une nièce, d'un employé de mairie et de la fille du couple MIERZWA.

Elle a connu Mme PAYELLE comme secrétaire de mairie et partagé les engagements successifs de quatre maires : Mrs TOUZEAU, KLEINHANS, BROSSARD et SAGOT. Elle a été puissamment aidée pendant ses mandats par le personnel communal et particulièrement les cantinières, mesdames Monique BERNARD et Andrée BONDON ainsi que tous les autres. Sa première intervention, chargée d'émotion, fut d'aller constater le décès d'un père de famille de 22 enfants...et plus tard l'accident du fils de Oleg MIERZWA, Michel, surnommé Titi, renversé par une voiture et handicapé à vie.

Très discrète Monique TERCINIER ne souhaite pas que l'on évoque sa belle et grande famille. « Pour vivre heureux, vivons cachés » nous dit-elle. Cependant nous pouvons dire sans trahir sa confiance et en la félicitant qu'elle a plaisir à accueillir (pas toujours tous ensemble) ses quinze petits-enfants et dix-neuf arrière petits-enfants...

Tout cela ce n'est pas rien, c'est une vie bien remplie en sachant que Monique TERCINIER, toujours très active, met un point d'honneur à ouvrir et fermer l'église de Chermignac quotidiennement.

Merci à vous MADAME TERCINIER, pour votre engagement sans faille, votre empathie communicative, votre amour des autres. Nous n'oublions pas Mr TERCINIER qui a partagé votre vie et a été un exemple pour tous ceux qui l'ont connu.

Christelle VALLET & Daniel MOULON

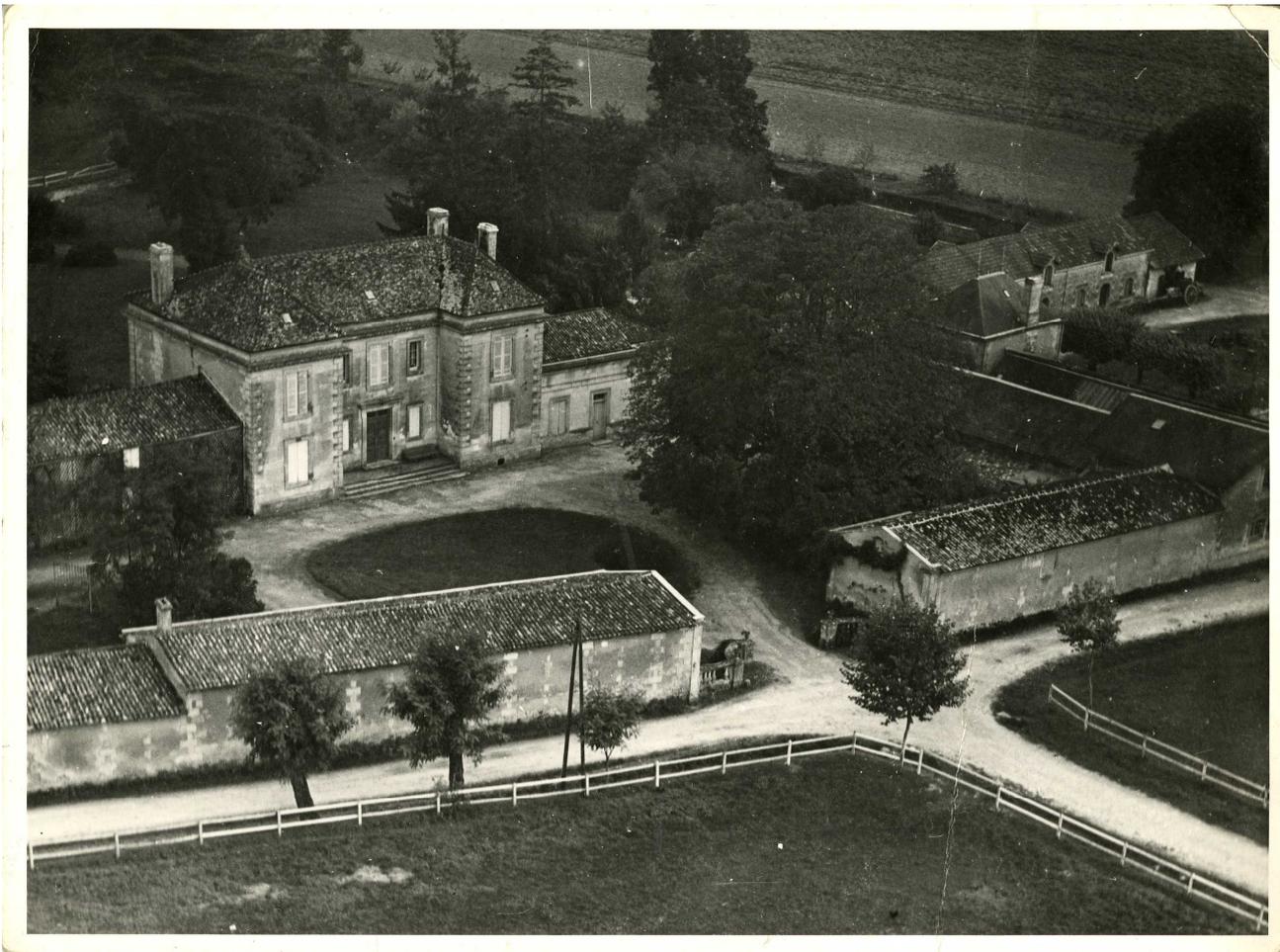


Photo aérienne du Domaine des Forges dans les années 1955/1960

RAPPEL REGLEMENTATION BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués :

Du Lundi au Vendredi que de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Les Samedis que de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les Dimanches et jours fériés que de 10h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de votre France Services à Thénac :

Lundi	fermé	13h-17h
Mardi	09h-12h	13h-17h
Mercredi	09h-12h	fermé
Jeudi	09h-12h	fermé
Vendredi	09h-12h	13h-17h

France Services Thénac
 35, rue de la République
05.46.92.63.58
 thenac17@france-services.gouv.fr

Sur Rendez-vous en dehors de ces horaires d'ouverture au public

Application Ma Sécurité

En mars dernier, l'Etat a lancé une nouvelle application « Ma Sécurité », regroupant les services proposés de police nationale et de gendarmerie nationale.

L'application, disponible sur toutes les plateformes de téléchargement, permet d'accompagner l'utilisateur vers une **solution adaptée à ses besoins**. On peut ainsi retrouver :

- Les services de **pré-plainte et de signalement**
- L'accès aux plateformes de **démarches administratives**
- L'ensemble des **numéros d'urgence**
- Les **actualités et notifications** locales de sécurité

- Un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier
- Des **conseils de sécurité et de prévention**
- Une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie à proximité
- La plateforme de signalement des points de deal.



Plus d'infos :

Il y a toujours la constitution des dossiers APA avec une forte augmentation, des réévaluations, souvent effectuées dans l'urgence ! Nous avons aussi une demande croissante d'aide alimentaire, de dossiers MDPH ou d'aide administrative...Le délai de traitement d'un dossier est souvent très long. Nous ne l'ignorons pas mais n'y pouvons rien. Il faut être patient... ? Ce n'est pas toujours facile.

Tout étant dématérialisé, les gens sont perdus, soit par manque de connaissances informatiques, soit qu'ils n'ont tout simplement pas internet, soit par manque de moyens de déplacements. Nous essayons à notre petit niveau de les accompagner le mieux possible. Un conseiller numérique est à leur disposition un après-midi par mois à la mairie jusqu'à fin avril. Par la suite la maison France Service à la Mairie de Thénac pourra vous accompagner dans vos démarches administratives.

Annie VINCENT, conseillère municipale, membre du CCAS, téléphone aux aînés pour leurs anniversaires, ce qui permet de passer un moment avec eux et appréhender d'éventuels besoins qu'ils ne signalent pas directement.

Sébastien BAUCHET, actuellement conseiller municipal, membre du CCAS, m'accompagne dans les différents rendez-vous en dehors de la mairie. Nous essayons d'être le plus réactif possible.

Pour Noël 57 colis ont été offerts à nos aînés de plus de 80 ans par les membres du CCAS accompagnés par des conseillers municipaux.

Et je terminerai en vous disant MERCI pour la confiance que vous m'accordez, ainsi qu'aux membres du CCAS, depuis le début de notre mandat.
Prenez soin de vous et des gens qui vous entourent.



Christelle VALLET
Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales
Vice-Présidente du CCAS

REPAS DES AINES
(+ de 70 ANS)

Ce repas gratuit sera servi le 8 mai à midi à la salle des fêtes.

Il sera animé par le duo :
« YADLAVOIX »

Des courriers d'invitations seront envoyés aux personnes concernées.

Inscriptions obligatoires.

Le spectacle de fin d'année pour les enfants de l'école s'est tenu dans la salle des fêtes, avec une petite surprise, cependant, car il n'y avait pas de chaises ! En effet, la compagnie « Acteurs en herbe » a décidé d'installer son décor dans la salle et non sur scène...



Et nous avons parlé LOUP !! Le grand méchant Loup des contes traditionnels qui voulait toujours dévorer quelqu'un, mais aussi la gentille et drôle marionnette Taïlou qui parlait de ses peurs et donnait des consignes de sécurité routière aux enfants.

Ce jeune loup à la recherche de sa propre identité et en quête d'une vie meilleure va au détour de ses rencontres habiter d'autres personnages dragon, arbre, caillou... pour finalement redevenir un loup

Puis la salle s'est mise à chanter - fort - puis à danser : voilà pourquoi il n'y avait pas de chaises ! Mystère résolu.

Après 1h30 de spectacle interactif, les enfants sont repartis sous la neige, à l'école. Trop Bien !!

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures...



La saison 2022-2023 est jusqu'à présent plutôt favorable au Samouraï. Au niveau des effectifs, la section Karaté-full contact réunit 26 adhérents, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à la saison précédente. Quant au judo, dont c'était la reprise après quelques années d'interruption, notre professeur Pierre Paulin a déjà su attirer au dojo une bonne quinzaine de passionnés très équitablement répartis entre enfants, ados et adultes. Le jiu jitsu brésilien continue sa marche en avant grâce au dévouement sans faille de sa présidente Mandy Floch et de son animateur Valentin Bouet (qui soit dit en passant est devenu ceinture noire dans cette spécialité). A ce jour, cette section atteint le nombre tout à fait respectable d'une quarantaine d'inscrits. Enfin, pour ce qui concerne les disciplines non martiales, le badminton et le pilates regroupent à eux deux quelque trente adhérents.

Voilà donc un effectif raisonnable compte tenu des conditions difficiles que nous connaissons depuis plus de deux ans. Néanmoins ces conditions n'ont pas empêché le club de s'exprimer pleinement en quelques circonstances : Ainsi, la présidente du judo Estelle Paulin a-t-elle eu l'occasion d'organiser plusieurs stages de self-défense qui ont été fort appréciés. En octobre et novembre, c'est toute la section judo qui fut concernée par des compétitions se déroulant à Saint-Savinien et Gémozac, obtenant des résultats très satisfaisants (au total, 2 médailles d'or, 4 d'argent et 5 de bronze, excusez du peu !!). Enfin le 3 décembre, nous n'avons pas manqué de payer notre écot au Téléthon sous la forme d'une démonstration présentée devant la municipalité et en présence d'un nombreux public regroupé au dojo municipal. Nous avons pu ainsi démontrer des techniques de karaté, de boxe (anglaise et full contact), de judo, de jiu jitsu fighting, de jiu jitsu brésilien et de self défense.

Je me dois à présent de faire état d'une modification dans l'organisation du club. En effet, l'animateur du kick boxing et du taï chi a décidé il y a quelques mois de prendre ses distances par rapport au Samouraï. Bien sûr, nous respectons son choix, et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière. Mais il va de soi que les activités dont il s'occupait ne resteront pas longtemps en sommeil dans notre club, des contacts avancés étant déjà pris pour son remplacement avec des spécialistes titulaires de diplômes d'Etat. Est-il utile de rappeler ici que seul ce type de certification (BEES, BPJEPS, CPJEPS) garantit sans équivoque la légitimité d'un enseignant ?

Mais je voudrais terminer cet article sur une note plus agréable : outre notre prof de JJB, un autre pilier du club a franchi avec succès les obstacles souvent assez ardues qui conduisent à la ceinture noire. En effet, Elyne Oswald (originaire de Préguiillac mais résidant maintenant à Bordeaux), au Samouraï depuis 15 ans, a obtenu son 1^{er} dan de karaté en début d'année. Bravo à eux deux. C'est grâce à des partenaires de cette qualité que notre club a pu devenir ce qu'il est. A bientôt, sur les tatamis, ou ailleurs.

Claude Victor
06 65 04 64 58



Assemblée générale

Elle a eu lieu à la salle des fêtes le 6 décembre 2022 et nous avons le plaisir d'accueillir au Conseil d'administration Madame Claude Servon. Le nombre d'adhérent(e)s augmente légèrement mais la pandémie a modifié les habitudes.

Soirée conviviale terminée par le traditionnel pot de l'amitié.

Soirée théâtre

Comme à l'automne 2022, où nous avons pu assister nombreux à la comédie « Vengeance tardive », Loisirs et Sports proposera à tous une soirée théâtrale au cours du dernier trimestre 2023.

Nos activités

Les activités éveil à la danse du mardi pour les enfants et pour les adultes l'activité marche les mardi, mercredi et vendredi matin, la gymnastique douce du jeudi, la gymnastique d'entretien du lundi et le yoga du jeudi soir ont repris en septembre et se poursuivent chaque semaine.

Concours photos

Nous organisons notre 4ème concours photos sur le thème « Contrastes ! » ouvert à toutes et à tous. Deux prix seront attribués, de 75€ chacun, le prix du public et le prix du jury.

Pour participer, déposer en mairie avant le 21 avril 2023, deux photos maximum par participant, format 20 X 30 (règlement sur le site de la mairie de Chermignac).

Les photos seront exposées en mairie de Chermignac du 28 avril 2023 au 26 mai 2023. Chacun est invité à venir les découvrir et à voter pour sa photo préférée participant ainsi au prix du public qui sera remis en mairie le 26 mai 2023.



Nous vous espérons nombreux à participer à ce concours !



Le club de football de Chermignac, en entente avec le club de Rétaud, vous souhaite tous ses vœux pour cette nouvelle année.

Pour nous, la saison se poursuit tranquillement. Notre école de foot, encadrée par Marie, Franck et Xavier, a le plaisir d'accueillir des enfants qui évoluent en U6-U7, U8-U9 et U10-U11. Malgré les difficultés de la météo, les enfants sont toujours aussi motivés pour venir à l'entraînement aussi bien dans le froid que sous la pluie !

Chez les grands, nous évoluons avec une équipe de foot loisir à 8 et une équipe en 4^e division à 11 qui sont toutes les deux en milieu de tableau. Et n'oublions pas nos anciens, le foot en marchant, qui sont toujours bien présents dans la joie et la bonne humeur.

Côté manifestation, en cette fin d'année, nous n'avons pas eu le temps de nous ennuyer. La chaleur de la Coupe du Monde nous a porté à plusieurs reprises pour partager des moments de stress et de joies avec le visionnage de certains matchs de l'équipe de France. Le club a aussi organisé un loto sur deux jours au mois de novembre qui s'est très bien déroulé dans la salle polyvalente de Rétaud. Nous avons aussi accueilli, un match de gala entre le commissariat de Police de Saintes et l'hôpital de Saintes, qui malgré la pluie ont répondu tous présents et bien motivés de jouer sur notre terrain, à l'occasion du Téléthon. Et en fin d'année, pour le plus grand bonheur des petits et des grands, nous avons eu la visite du Père Noël lors de notre repas de Noël.



N'hésitez pas à venir encourager nos graines de champions et nos grands sur nos terrains où nous aurons le plaisir de vous accueillir dans la joie et la bonne humeur.



A très bientôt...

Football Club de Chermignac

LE 21 FEVRIER DERNIER,
L'ASSOCIATION « EXPRESSIONS CRE-ACTIVE »,
COMMUNEMENT APPELEE « ECA », A OUVERT
SES ATELIERS ARTISTIQUES SUR LA COMMUNE
DE CHERMIGNAC.



Le but de l'ECA est avant tout de proposer l'enseignement
de techniques artistiques sous forme d'ateliers collectifs dès l'âge de 3 ans.

Les techniques proposées rassemblent *les arts visuels* (arts plastiques, dessin, peinture...), *les arts de la scène* (théâtre, improvisation, spectacle vivant) et *la musique* (voix et instruments).



Composée de plusieurs locaux attribués
par la commune de Chermignac, l'ECA est
un lieu ressource qui regroupe tous les
intervenants (professeurs et artistes
locaux) du domaine de l'art désirant
apporter un savoir-faire.

Son intervention s'étend à un public large (de 3
ans aux seniors) qui rencontre une difficulté
d'accès à la culture artistique.
Entendons par difficulté : la contrainte de
déplacement dans les grandes villes.



journée portes ouvertes

Samedi 28 janvier

de 9h30 à 17h30

Au 1 rue du 19 mars
17460 Chermignac
se garer au parking de la salle des fêtes

ASSOCIATION
Expressions Cré-Active

Venez découvrir des ateliers
artistiques pour Enfants, ados et
adultes

des cours et des stages : dessins, peinture, travail manuel et
musical, musique, chant... (pour débutants et confirmés)

Renseignements :
expressionscreactive.asso@gmail.com
/ 06 46 56 62 48

En partenariat avec :
"Music'ART"
"Cré-Artelier"
Professeurs libéraux diplômés

Pour commencer à se faire connaître, l'ECA a
inaugurée ses locaux lors d'une journée portes
ouvertes qui a eu lieu le samedi 28 janvier.
Cette journée a été l'occasion pour les
chermignacais(es) et autres habitants des
communes voisines de découvrir les
professeurs et les ateliers.



Implantés dans le bourg de Chermignac, au-dessus du centre de loisirs et à côté de la bibliothèque, les ateliers sont **prioritairement proposés au chermignacais(es) et aux habitants des communes alentours** (Préguillac, Berneuil, Thenac, La jard, Rioux, Retaud, Varzay, Tesson)



L'enseignement est assuré par des professeurs libéraux et artistes locaux qui assurent une pédagogie adaptée à chaque tranche d'âge.

A ce jour, l'ECA compte parmi ses professionnels :

Aurélié HEROLE
Plasticienne,
professeure libérale
d'arts visuels
animatrice
et intervenante en
art-thérapie



Tommy VIDAL
Musicien
franco-brésilien
interprète
compositeur
et art éducatuer

Les ateliers réguliers sont dispensés durant l'année scolaire. Des stages sont organisés pendant les vacances scolaires pour approfondir ou découvrir de nouvelles techniques. Les ateliers « arts de la scène » verront le jour en début d'année scolaire 2023-2024.

Nous vous invitons à découvrir tous les ateliers et à nous suivre sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/Association-Expressions-Cré-Active>

Du trouver les ateliers

à CHERMIGNAC
1 rue du 19 mars
17460 Chermignac

PARKING À CÔTÉ DE LA SALLE DES FÊTES

Coordonnées

expressionscreative.asso@gmail.com
06 46 58 62 48
Association Expressions Cré-Active

Association

ECA
Expressions
Cré-Active

Enseignement artistique
Arts visuels - Arts de la scène
Musique - Chant

POUR :

- les tous petits, dès 3 ans
- les tous petits et leur(s) parent(s)
- les 5/8 ans
- les 9/12 ans
- les ados
- les adultes

DES ATELIERS ARTISTIQUES ET CULTURELS

du lundi au vendredi
En scolaire

Pendant les vacances
EN STAGE

INSCRIVEZ-VOUS DES A PRESENT même si l'année est bien entamée, le tarif sera réduit au prorata des mois qui reste jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La première séance est offerte.

Toutes demandes de renseignements et inscriptions se font par mail, par téléphone ou via la page Facebook.

Où trouver nos ateliers :

1 rue du 19 mars
17460 Chermignac

Stationnement : Parking de la salle des fêtes

Mail : Expressionscreative.asso@gmail.com

Tel : 06-46-58-62-48

CREATIVEMENT
Aurélié et Tommy

ASSOCIATION
« LES PETITES MAINS DE CHERMIGNAC »



Atelier
«COUTURE »
Le mercredi



Atelier
CREATIF
Le Jeudi



Atelier
« JARDIN »
Le lundi



Atelier
«SOLIDARITE »
Le Mardi



LES PETITES MAINS DE CHERMIGNAC
« NOS MANIFESTATIONS »



Marché de Noël à St André de Lidon



Au TELETHON à Chermignac

PROCHAINEMENT

Atelier Couture : « Confection vêtement, une tunique » le 15 Mars

Atelier Jardin : « Composition Floral de pâques » avec une fleuriste le 27 Mars

Atelier Solidarité : Retour des ouvrages le 28 mars

Atelier couture : « Sac avec fermeture éclair » le 29 Mars

Atelier créatif « Déco de Pâques » le 30 Mars

MANIFESTATIONS

Marché de Pâques : le dimanche 2 Avril (Animation pour enfants)

Troc aux plantes ouvert à tous le samedi 6 Mai

Vide grenier : Stand Expo/vente fin Mai

**VENEZ NOUS
REJOINDRE**

Confectionnez

De vos mains

Partagez

Un moment convivial

(05.16.22.06.05)





Le 28 décembre 2022 à 9h l'A.C.C.A de Chermignac aidée de Christophe ROUDIER, du Maire et de l'Adjoint en charge des travaux a planté 300m de haies vives autour du terrain communal qui est utilisé depuis de nombreuses années par les chasseurs.

C'est une opération lancée par le Département qui a fourni les plans et accessoires et qui incite les agriculteurs et autres usagers à redonner vie à une biodiversité appelée à disparaître si rien n'est fait pour protéger son habitat

L'association de chasse est timide et réservée pour parler de ses actions et du rôle important qu'elle joue dans la préservation des espèces animales et l'entretien des espaces naturels.

La presse et certaines associations ne retiennent que les accidents et les quelques dérives liées à un nombre infime d'individus irrespectueux des règles. Dans leur grande majorité les chasseurs, au-delà du plaisir que leur apporte l'action de chasser et pour eux d'être libres, ce sont des acteurs fondamentaux de l'environnement qui part à la dérive sans qu'ils en soient les fautifs. Une meilleure communication leur serait profitable mais quand on leur pose la question ils disent tous la même chose « on ne nous aime pas » à quoi bon tenter de faire fléchir une idée ancrée et déformée à l'envie par leurs opposants « écolos »

La chasse, dans nos communes rurales, est présente dans presque tous les foyers. Elle se transmet de père en fils et même de père en fille de plus en plus souvent. Quel plaisir pour un enfant de suivre les pas de son père, de s'émerveiller devant l'arrêt du chien qui vient de flairer une perdrix ou un faisan D'observer en privilégié la nature encore superbe, les animaux pas si sauvages que ça et qui pourraient donner bien des leçons à des humains beaucoup plus avides de profits et de plaisirs que de souci d'être un acteur de la sauvegarde du patrimoine végétal et animal de notre pauvre planète promise à la destruction.





Dates à inscrire dans votre agenda



Pour les gourmands ou gourmets,
10 mars : commande de **madeleines Bijou**

13 mai : **randonnée gourmande**
en 5 étapes sur 12 kilomètres...



3 juin: « **Family Color** »
course adaptée à tous, petits et grands,
sur le modèle des « **Color Run** »

30 juin **Kermesse de l'école** :
spectacle des enfants avec les maîtresses,
jeux proposés par l'association
avec restauration sur place.



N'hésitez pas à nous suivre sur Facebook : Ape Carminius,
mail: carminius.ape@gmail.com,
N'hésitez pas à donner vos portables pour intégrer le groupe Whatsapp

Cette association a pour but de se rencontrer parents-enfants mais aussi pour récupérer des fonds pour proposer des activités aux enfants ou encore de participer au financement des projets pédagogiques (type classe découverte...)

Une association fonctionne UNIQUEMENT avec des bénévoles, venez nous rejoindre!

JEUX INTERVILLAGES 2023

Ils se dérouleront cette année, à COURCOURY, le 1er JUILLET 2023

Sous réserve que les deux communes qui rejoignent cette année cette journée festive, à savoir Chermignac et Juicq, arrivent à réunir chacune une équipe de 20 personnes : 10 adultes et 10 enfants entre 8 et 12 ans, il y aurait 10 communes.

Au programme : une douzaine de jeux à la portée de tous...

Des courses, de l'adresse, de la cohésion, des muscles pour les tirs à la corde et surtout beaucoup de bonne humeur, de la tolérance et du fair-play.

Les jeux se déroulent de 10h00 à 12h30. Pause avec plateau repas. Reprise à 14h00 jusqu'à 18h00. Détente avec désignation de la meilleure mascotte et de l'équipe la plus fair-play. Résultats des classements, récompenses et apéro...

Soirée grillades, qui peut être dansante pour ceux qui ont encore des forces ...

Nous faisons donc appel à vous Chermignacaises et Chermignacais pour venir participer à ce qui est toujours une journée joyeuse, forte d'amusements de rencontres et de partages.

Certains jeux nécessitent 2 personnes (mixte) d'autres 3 et souvent 6. En plus de l'équipe de 20 personnes il faut un capitaine et une autre personne (enfant ou adulte) qui sera déguisée et deviendra la mascotte de l'équipe. Cette mascotte sera sollicitée tout au long de la journée pour encourager ses équipiers et devra donc être jeune et dynamique, un peu fou-fou c'est pas mal....

Elle passera devant un jury, le soir et la meilleure sera récompensée.

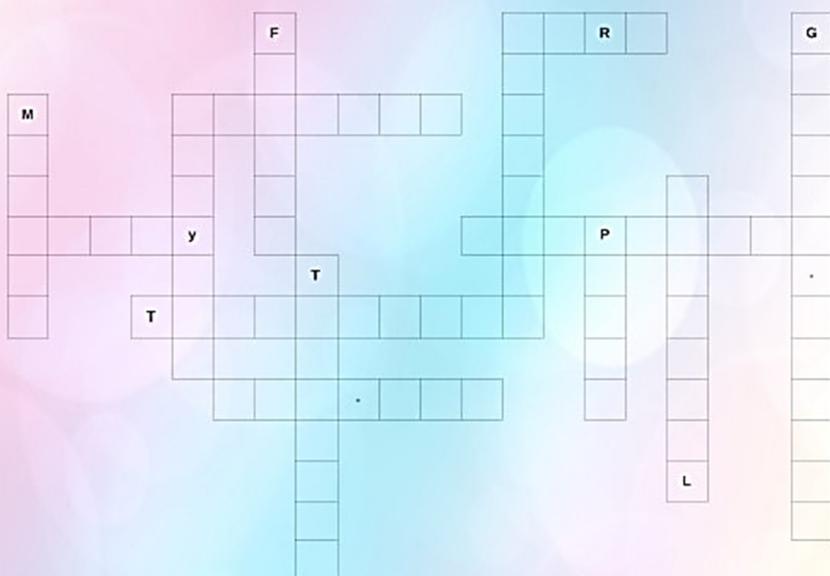
Une réunion de préparation pour valider le nombre de participants et de jeux aura lieu à Courcoury le vendredi 31 mars. J'y serai présent.

Je pourrai vous informer de tous les détails relatifs à cette journée.

Dany

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en appelant la mairie 0546926053

SLAM VERSION NOM DE RUE DE CHERMIGNAC



- MARE
- MOINARDS
- TRAPPIERS
- PLAUD
- LITTORAL
- GRANDS CHAMPS
- FORGES
- BARRETS
- MOULIN
- LA FOY
- BOUYERS
- TREUILLONS
- BEL-AIR
- TILLEULS

- 1) A quelle personnalité de Chermignac doit le nom l'école élémentaire ?
- 2) Comment se nomme l'église de Chermignac ?
- 3) A quel canton Chermignac appartient-il ?

Réponse 1) Ménudier 2) St Quentin 3) Thénac



RAPPEL

Tous les 1^{er} mercredis du mois de 14h30 à 17h30, après-midi jeux.

Ouvert à tous !

Salle des Associations

HORAIRES*Mercredi de 15h à 18h**Jeudi et Vendredi de 15h à 17h30**Vacances scolaires – Hiver, Printemps et Automne :**vendredi 14h - 16h**Vacances scolaires - ETE : Jeudi 10h – 12h**Vacances de Noël et Pont de l'ascension : fermé*Rue du 19 mars – bibliotheque@chermignac.fr – Facebook : bibliothèque Chermignac**Bibliothèque****Nouveautés octobre 2022****Prix NOBEL***Ecrire la vie d'Annie Ernaux***Prix de l'ACADEMIE FRANCAISE***Le mage du Kremlin de Guiliano da Empoli***Prix GONCOURT***Vivre vite de Brigitte Giraud***Prix LANDERNEAU***La treizième heure d'Emmanuelle Bayamack-Tam***Et c'est aussi...***Les vertueux de Yasmina Kadra**La doublure de Mélissa da Costa**Le livre des sœurs d'Amélie Nothomb**L'homme peuplé de Franck Bouysse**Le spleen du pop-corn qui voulait exploser de joie**de Raphaëlle Giordano**Le syndrome [E] de Franck Thilliez**Identités croisées d'Harlan Coben**Eteignez tout et la vie s'allume de Marc Levy**Blanc de Sylvain Tesson**Dans les brumes de Capelans d'Olivier Norek***Quelques chiffres pour 2022**

Les inscriptions :	8 (déjà 9 pour janvier 2023)
Les entrées :	460 adultes et 83 enfants
Les permanences :	126 jours
Les classes :	1005 élèves
Les lecteurs :	109 adultes et 61 enfants
Les prêts :	2250 livres empruntés
Les documents :	6042 (livres, CD et DVD)

Alors n'hésitez plus, entrez et découvrez**Venez rejoindre notre équipe de bénévoles.**

Ça consiste en quoi ?

- Tenir une permanence le mercredi (15h /16h30 ou 16h30/18h) ou vendredi (16h /17h30) quand on est disponible hors petites vacances scolaires.
- Choisir des livres lors du passage du bibliobus une fois par an...
- Pas de connaissances particulières, juste un peu de temps libre et aimer le contact.

N'hésitez pas à venir me voir pour plus de renseignements.

Muriel, bibliothécaire

Ils sont arrivés...

TERCINIER Charlotte, Marie le 25 août 2022

MARTINEAU Zack, Kevin, Jacques le 07 septembre 2022

MENANTEAU Milo, Maurice le 28 octobre 2022

PLEUVERAUX Maty, Malory, Jarod, Arthur le 29 novembre 2022

ARNOULD RELANDEAU Bérénice, Christiane, Sylviane le 29 novembre 2022

PILLOT JAGUENAUD Charlie, Élodie, Anaïs le 27 décembre 2022

ROUGER Lucas, Antoine le 1^{er} janvier 2023

Toutes nos félicitations aux parents !



Ils se sont unis...

LEVI Kévin & **DEVEDEIX** Marion, Léa le 10 septembre 2022

Toutes nos félicitations aux familles !



Ils nous ont quittés...

ABIAN Claudette, Marie le 07 octobre 2022

VIDAL André, Louis, Henri le 12 octobre 2022

LAVIGNE Jean-Pierre le 23 octobre 2022

ROBION Roger, Maurice le 05 février 2023

BABERT David, le 11 février 2023

Nos plus sincères condoléances aux familles



RAPPEL AUX JEUNES DE 16 ANS : PENSEZ AU RECENSEMENT

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Vous devez effectuer cette démarche à la mairie de votre domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale, du livret de famille et d'un justificatif de domicile, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national »

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

Pour les nouveaux Chermignacais, pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Vous pouvez vous inscrire à tout moment de l'année et au plus tard le 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour d'une élection. Vous pouvez effectuer cette démarche en venant directement en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent à votre nom, ou bien le faire par internet : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Dimanche 19 Mars
à 10h30 :
Commémoration
de la fin de la
guerre d'Algérie

Lundi 8 Mai à 11h00
Commémoration de la fin
de la seconde guerre
mondiale
Repas des Aînés

Samedi 13 Mai
Randonnée gourmande semi-nocturne
En 5 étapes sur 12 km
Organisée par l'association Carminius

Samedi 3 Juin
« Family Color »
Course adaptée à tous, petits et
grands, sur le modèle
des « Color Run »
Organisée par l'association Carminius

Vendredi 30 Juin
Kermesse de l'école

Dimanche 2 avril de 09h00 à 13h00
Marché de Pâques
au centre commercial
Huitres, Boucherie-Charcuterie,
Fromages, Œufs, Chocolats, Miel, Vin,
Pineau, Cognac, Bijoux...
Chasse aux œufs / Atelier maquillage /
Atelier décoration œufs
Concours gâteaux de Pâques

Du 28 avril au 26 Mai
Exposition du concours photo
« Contrastes ! »
Hall de la Mairie

Dimanche 28 Mai
Brocante du
Football Club

Samedi 24 Juin
Feu de la Saint Jean

Dimanche 2 Septembre
Brocante du
Comité de la Saint Jean